

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

UFI: 3Y39-H6A0-H00V-NJ2S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits à nettoyer le verre, autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: technical.support@kisling.com

Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produits à nettoyer le verre, autres

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance					
	N° CE N° Index N° REACH						
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)						
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol						
	225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28						
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H312 H315 H319						

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance			
	Limites de conc	imites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
5131-66-8	225-878-4	225-878-4 3-butoxy-2-propanol			
	dermique: ATE	ermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3300 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 2 de 9

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec, Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 3 de 9

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

Acide fort. Agents oxydants. alcalies (bases)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Consommateur	DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	147 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	52 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	local	50 %
Salarié DNEL,	aigu	dermique	local	50 %
Consommateur	DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	43 mg/m³
Consommateur	Consommateur DNEL, à long terme		systémique	22 mg/kg p.c./jour
Consommateur	DNEL, à long terme	dermique	local	50 %
Consommateur	DNEL, aigu	dermique	local	50 %
Consommateu	DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 4 de 9

Valeurs de référence PNEC

Valouro ao		
Nº CAS	Substance	
Milieu enviro	nnemental	Valeur
64-17-5	éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (r	rejets discontinus)	2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'e	eau douce	3,6 mg/kg
Sédiment ma	arin	2,9 mg/kg
Intoxication s	secondaire	380 mg/kg
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	
Eau douce		0,525 mg/l
Eau douce (r	rejets discontinus)	5,25 mg/l
Eau de mer		0,052 mg/l
Sédiment d'e	2,36 mg/kg	
Sédiment ma	0,236 mg/kg	
Micro-organi	smes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,16 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) 0,5 mm, Temps de pénétration 480 min

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: clair vert
Odeur: Alcool



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 5 de 9

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible
78 °C

et intervalle d'ébullition:

Point d'éclair: 43 °C

Température d'auto-inflammation: 400 °C

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

pH-Valeur (à 20 °C):

Hydrosolubilité: très soluble
Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C): 0,982 g/cm³

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes. Acide fort. alcalies (bases)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance									
	Voie d'exposition Dose Espèce Source Méthode									
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol									
	orale	DL50 mg/kg	3300	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 401				
		ATE mg/kg	1100							



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 6 de 9

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol						
	Toxicité aiguë pour les CL50 > 560 - < poissons 1000 mg/l			96 h	Poecilia reticulata	Study report (1987)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1987)	Method: other: No specific guidance cite
	Toxicité aiguë pour les CE50 > 1000 crustacés mg/l		48 h Daphnia magna	Daphnia magna	Study report (1987)	OECD Guideline 202	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000		activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2009)	OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	1,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 7 de 9

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terres	tre (ADR/RID)
------------------	---------------

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport. transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport. transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.4. Groupe d'emballage:

transport.

Numéro de révision: 1.23 CH - fr Date d'impression: 06.02.2024





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 8 de 9

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transpor

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40

2010/75/UE (COV): 12,01%

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): 12,01% N° du tarif (OCOV): 3402.9000

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

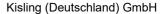
H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

5115 Nettoyant pour vitres 500 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70456 Page 9 de 9

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produit de lavage et de	IS, PW, C	-	35	7, 11, 19,	4, 8d	-	105	
	nettoyage				28				

version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière